

**REGLEMENT INTERIEUR**  
**ECOLE DU GRAND LONGUERON A CHAMPLAY**  
**ANNEE 2019/2020**

N°de téléphone de l'école : 03 86 62 45 25

**PREAMBULE :**

Le service public de l'éducation repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'école : principes de gratuité de l'enseignement, de neutralité et de laïcité. Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre filles et garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré. Le respect mutuel entre adultes et élèves et entre élèves constitue également un des fondements de la vie collective.

**Horaires de classe :**

Matin : de 8h35 (ouverture des portes à 8h25) à 11h35

Après-midi : de 13h35 (ouverture des portes à 13h25) à 16h35

La porte de l'école est ouverte 10 mn avant l'heure officielle d'entrée en classe, le matin et l'après-midi. Chaque enfant est accueilli au grand portail par l'enseignant de service. A partir de cet instant seulement, la responsabilité de l'enseignant est engagée.

N.B. : Lors de son départ, l'enfant ne sera remis qu'à la personne responsable ou à une personne nommément mandatée par elle. Toute sortie d'un élève en-dehors des horaires devra être notifiée par un mot écrit des responsables de l'enfant, (cf imprimé type).

**Retards :**

En cas de retards répétés et prolongés pour récupérer l'enfant à la sortie de l'école, l'enseignant se réserve le droit de prévenir l'inspecteur de l'Education Nationale de circonscription, et de faire appel aux forces de police.

**Absences :**

L'inscription d'un enfant sur les registres de l'école maternelle est un engagement pour les parents à une scolarité assidue et régulière pour cet enfant. Toute absence devra être explicitement notifiée si possible par écrit à l'enseignant. Au-delà de 4 demi-journées d'absence non justifiées dans le mois l'élève sera signalé à l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription.

L'accueil à l'école ne peut se faire que dans le respect de mesures d'hygiène simples (visage, mains, corps propres).

**Objets prohibés :**

- Tout objet pointu ou coupant
- Tout objet petit pouvant être avalé
- Tout produit de maquillage ou crème
- Tout médicament (sauf en cas d'une prescription médicale fournie à l'enseignant)
- Tout objet pouvant faire une étincelle ou une flamme
- N.B. : les bijoux sont fortement déconseillés : ils peuvent présenter un danger.

En outre, en cas de perte ou de détérioration, le personnel de l'école ne peut être tenu pour responsable. Il est fortement conseillé aux parents de surveiller de très près ce que les enfants peuvent avoir dans leurs poches, au départ de la maison ainsi qu'au retour de l'école.

**Penser à noter le prénom de votre enfant sur tout effet personnel.**

## **ASSURANCE**

L'enfant doit être assuré pour toute activité n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties dépassant les horaires habituels de l'école).

De plus, chaque enfant doit bénéficier d'une assurance en Responsabilité Civile en cas de dommages causés aux locaux, à du matériel ou à une tierce personne ainsi que d'une assurance « individuelle accident ».

## **SANTE :**

Aucun médicament ne peut être pris sans que l'enseignante soit informée par une prescription médicale. Cette prescription doit être accompagnée d'une autorisation signée des parents.

LES POUX : aucune école n'est à l'abri. Les parents doivent par conséquent être très vigilants et surveiller fréquemment la tête des enfants.

## **RELATIONS ECOLES/FAMILLES**

Rencontres avec l'enseignant:

L'enseignant se tient à la disposition des familles pour toute demande de rendez-vous. Les entretiens au sujet de leur enfant seront totalement confidentiels.

Les élèves, comme leur famille doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole, qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de l'enseignant et au respect du à leurs camarades et aux familles de ceux-ci.